

A.D.L.H. TRANSPORTS

Société par actions simplifiée de 5.000 euros

Siège Social : 2,rue Saint Laurent – 91490 Milly La Forêt

838 039 311 RCS EVRY

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 21 AOÛT 2024

L'an 2024, le 21 août au siège social,

Loïc PLACHTA, associé unique et seul président d'A.D.L.H. TRANSPORTS

A pris les décisions suivantes relatives :

▪ Première décision : transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer, à compter du 21 août 2024, le siège social au 62 grande Rue 91490 Moigny-sur-École.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **62 Grande Rue 91490 Moigny-sur-École**

Le reste de l'article demeure inchangé.

▪ Deuxième décision : pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique

